



# POSTULAT

**Auteur** UDC, par Anne Luyet (suppl.)  
**Objet** Calcul cube SIA – 12 ans de retard?  
**Date** 13.03.2015  
**Numéro** 1.0120

---

«Il est absolument nécessaire de procéder personnellement au cubage de chaque bâtiment. Il ne faut pas se fixer, ni aux dires de propriétaires, ni même aux plans initiaux. Les cotes doivent être mesurées avec des outils adéquats. En effet, nous insistons pour que seules les normes SIA 116 (cf. référence formulaire) soit admises ; les règles ci-après doivent être appliquées...»

Voilà des instructions claires de la part du département des finances aux teneurs des registres et des cadastres communaux concernant le calcul du cube SIA, calcul servant entre autre à la taxation des immeubles bâtis.

Sauf que, la Norme SIA 116 est abrogée depuis 2003!

12 ans pour la mise à jour de directives c'est long!

Le calcul du cube SIA tirée de la Norme SIA 416, normalement en vigueur depuis 2003, est plus juste pour les propriétaires car tous les volumes sont comptés et certains volumes ne sont pas augmentés virtuellement.

## **Conclusion**

C'est pourquoi, nous demandons une mise à jour rapide des directives et instructions cantonales impliquant cette Norme obsolète depuis 12 ans.